

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 05 février 2026

n° 020-26 C

Objet : RS - Avenant n° 2 à la convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2026 relative à l'appel à manifestation d'intérêt « Territoires de mise en œuvre accélérée du plan Logement d'abord »

- date de convocation le 30 janvier 2026
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-six, le jeudi cinq février à dix-huit heures trente, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Jacob-Bellecombette, salle La Jacobelle, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 50

Aillon-le-Jeune	Pascal Ginollin
Aillon-le-Vieux	Vincent Miguet
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévisse - Claudine Bonilla - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Sabrina Haerinck - Micheline Myard-Dalmaï - Martin Noblecourt - Benoit Perrotton - Thierry Repentin - Alexandra Turnar - Philippe Vuillermet
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Jarsy	
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget - Céline Gendron - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	
Saint-Baldoph	Valentin Hachet
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 12

de Jimmy Bâabâa à Alain Caraco - de Sophie Bourgade à Marie Bénévisse - de Jean-Pierre Casazza à Michel Camoz - de Pierre Duperier à Philippe Ferrari - de Sandra Ferrari à Brigitte Bochaton - de Jean-Pierre Fressoz à Corine Wolff - de James Hallay à Jean-Marc Léoutre - de Hélène Jacquemin à Luc Berthoud - de Sylvie Koska à Alexandra Turnar - de Martine Lambert à Chantal Giorda - de Gaëtan Pauchet à Thierry Repentin - de Jean-François Poitou à Christian Berthomier

• conseillers excusés : 20

Anne-Marie Barouti - Stéphane Bochet - Daniel Bouchet - Frédéric Bret - Michel Dyen - Christelle Favetta-Sieyes - Philippe Gamen - Max Joly - Laïla Karoui - Sylvie Mareschal - Luc Meunier - Raphaële Mouric - Marie Perrier - Claire Plateaux - Farid Rezzak - Sara Rotelli - Walter Sartori - Alain Saurel - Alain Thieffénat - Jean-Maurice Venturini

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Conseil communautaire du 05 février 2026

délibération n° 020-26 C

objet **RS - Avenant n° 2 à la convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2026 relative à l'appel à manifestation d'intérêt « Territoires de mise en œuvre accélérée du plan Logement d'abord »**

Thierry Repentin en l'absence de Gaëtan Pauchet, conseiller délégué chargé de l'habitat et du foncier associé, rappelle que l'agglomération a été retenue territoire d'expérimentation pour une durée de deux ans en 2021 dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) « Territoires de mise en œuvre accélérée du plan Logement d'abord ».

Depuis, quatre conventions ont été signées pour définir la stratégie territoriale en identifiant des priorités conjointes avec l'Etat en matière de mise en œuvre du plan Logement d'abord, avec des objectifs partagés de résultats et de moyens et les actions et mesures qui seront réalisées.

L'Etat a accordé un financement de 924 604 € pour quatre années de mise en œuvre. Depuis juin 2021 et jusqu'à juin 2024, les dépenses engagées se sont élevées à 913 375 €. Il apparaît un reliquat de 11 229 € de financement de l'Etat.

Pour maintenir les dynamiques locales, le Gouvernement a annoncé poursuivre le soutien aux AMI « Territoires de mise en œuvre accélérée du plan Logement d'abord », afin de permettre à tous d'accélérer les projets déployés et de favoriser des transformations structurelles.

Le 30 mai 2024, le Conseil communautaire a acté son engagement à poursuivre la mise en œuvre de l'AMI Logement d'abord jusqu'en 2027.

Il est proposé d'approuver un avenant n° 2 à la convention de partenariat et de financement avec l'Etat qui propose un renouvellement des actions et les crédits associés pour l'année 2026 suite au dialogue de gestion annuel avec la DIHAL.

Dans le cadre du plan d'actions pour la période de janvier à décembre 2026, les actions engagées sont maintenues :

- poursuite de l'expérimentation du guichet d'information logement jeunes lancé fin 2024 dans le cadre d'un marché public (FOL73),
- poursuite de l'expérimentation d'une gestion précoce des expulsions locatives, avec évolution des modalités de contacts des locataires et lancement d'une expérimentation d'aller vers au domicile des locataires dont la procédure d'expulsion est avancée (ADIL73),
- maintien du renfort du SIAO (La Sasson),
- maintien du renfort du dispositif Toi(t) d'abord (La Sasson),
- poursuite et développement du soutien aux locataires du parc public en difficulté psychique avec une équipe sanitaire spécialisée (Intermed),
- maintien de l'animation de la plateforme de captation de logements du parc privé Louer Solidaire (ADIL73),
- création d'une aide financière incitative pour les propriétaires conventionnant en mandat de gestion,
- poursuite de l'expérimentation d'accompagnement renforcé sanitaire et sociale pour les publics présentant des difficultés sanitaires et sociales cumulées (Horizon-Le Pélican et Respects73),
- maintien de l'expérimentation de l'allocation Logement d'abord jeunes pour les jeunes sans ressource accompagnés par l'équipe pluridisciplinaire entrés dans un logement dans le cadre du Logement d'abord,
- transformation des pratiques professionnelles et développement d'une culture commune via un programme d'animations et de formations,
- animation d'évènements à destination des partenaires du territoire,

- action de participation des publics cibles,
- communication sur la mise en œuvre du Logement d'abord sur l'agglomération Grand Chambéry,
- construction d'un observatoire Logement d'abord,
- maintien d'un poste de coordinateur du Logement d'abord pour l'appui, le suivi et l'évaluation des actions, la coordination et l'ingénierie sociale de territoire.

Suite au dialogue de gestion 2025 et au rapport d'exécution présenté au titre des quatre premières années, l'Etat attribue à Grand Chambéry une subvention de 465 671 € (à laquelle il faut ajouter le reliquat de la période précédente d'un montant de 11 229 €) au titre de l'AMI Logement d'abord pour la période de janvier à décembre 2026 pour une dépense totale prévisionnelle de 531 097 €. Le reste à charge de l'agglomération serait de 54 196 €.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu les conventions pluriannuelles Logement d'abord signées le 30 juin 2021 pour la première année, le 10 novembre 2022 pour la deuxième année, le 9 novembre 2023 pour la troisième année, et le 11 octobre 2024 pour la convention 2024-2026,

Vu la délibération n° 162-25 C du Conseil communautaire du 25 septembre 2025 approuvant le rapport d'exécution de la quatrième année,

Vu l'avis de la commission habitat, urbanisme, foncier et gens du voyage du 9 janvier 2026,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : d'approuver l'avenant n° 2 à la convention pluriannuelle conclue avec Grand Chambéry pour 2024-2026 dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt Logement d'abord,

Article 2 : d'autoriser le président ou son représentant à signer l'avenant ainsi que tout autre document à intervenir.

le président,
Thierry Repentin





**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Délibération I-Parapheur

Numéro attribué à l'acte :

020-26 C

Objet de l'acte :	RS - Avenant n° 2 à la convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2026 relative à l'appel à manifestation d'intérêt « Territoires de mise en œuvre accélérée du plan Logement d'abord »
Classification Préfecture :	8 - Domaines de compétences par thèmes 5 - Politique de la ville-habitat-logement
Date de l'acte :	05 février 2026
Annexe(s) :	Annexe

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20260205-lmc1H35258H1-DE
Identifiant unique de l'acte :	lmc1H35258H1

Date de transmission en Préfecture :	06 février 2026
Date de réception en Préfecture :	06 février 2026
Date de publication sur le site internet:	vendredi 06 février 2026